



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN, le huit avril

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 et 29 mars 2021

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 1 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint  
E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – N. DEDULLE LELLUIN – P. GINER – J.L. GIRAUD – J. HENSELER – S. LAINE- M. MARTEAU  
– E. MENUT – C. OBYN SELINGUE – M. RAYNAUD – A. CARRU MARTEL – A. RASKIN – J.M. BAGNIS **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : J. DUBOIS (pouvoir donné à C. BOUGE), N. PERRICHON (pouvoir donné à G. BARRA), J. RAYNAUD (pouvoir donné à M. MARTEAU)

### CONVENTION FINANCIÈRE 2021 AVEC L'ASSOCIATION JAZZ À TOURRETTES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, selon les dispositions combinées de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention est obligatoirement passée entre l'autorité administrative versante et l'organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'ATTRIBUER** à l'association Jazz à Tourrettes une subvention pour l'année 2021 d'un montant 27.000 €.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention financière dont le projet est joint en annexe et qui sera soumis au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE